PROGRAMME DE FORMATION

Comptabilité et gestion financière d'une association

Métiers & Certifications

RÉFÉRENCE
WF-0552

VERSION
V2026-004

ÉDITION
2 novembre 2026

DOMAINE
Métiers & Certifications

DURÉE
14 h

MODALITÉ
Distanciel asynchrone (e-learning)

PROGRAMME
4 modules
17 leçons

SANCTION
Attestation
et certificat de réalisation

Objectifs pédagogiques

- Identifier les obligations comptables et financières d'une association selon ses ressources et ses activités.
- Enregistrer les opérations courantes d'une association : cotisations, dons, subventions, manifestations, salaires.
- Traiter les spécificités associatives : fonds propres, fonds dédiés, contributions volontaires en nature.
- Construire et suivre un budget prévisionnel, y compris le budget d'un projet subventionné et son compte rendu financier.
- Préparer les comptes annuels et présenter un rapport financier clair à l'assemblée générale.

L'essentiel de la formation

Public visé

Trésoriers, présidents et dirigeants bénévoles d'associations, salariés administratifs qui tiennent ou supervisent la comptabilité, construisent le budget et présentent les comptes à l'assemblée générale et aux financeurs.

Prérequis

- Aucun prérequis en comptabilité ; les bases de la partie double sont rappelées.
- Savoir utiliser un tableur à un niveau simple (saisir, additionner, filtrer).
- Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet ; les statuts et documents de sa propre association sont un atout, pas une condition.

Modalités et déroulement

Formation à distance, en ligne, à rythme libre, organisée autour d'entreprises fictives (Menuiserie Darsac, SARL artisanale de 6 salariés ; Studio Kelvane, agence de design de 12 salariés ; Épicerie Mirabelle, commerce de détail ; Les Jardins de Vauclair, association employeuse ; Lina Ferrand, consultante indépendante ; Cabinet Valmont, cabinet d'expertise comptable — entreprises fictives, données fictives). Un test de positionnement ouvre le parcours. Chaque leçon associe une vidéo d'explication, une fiche pratique à conserver et deux mises en pratique corrigées (saisies d'opérations sur tableur, études de cas d'associations fictives, analyses d'erreurs, construction de budgets, rédaction de rapports financiers et d'échanges avec les financeurs) ; chaque module se clôt par un atelier de synthèse corrigé, une vidéo récapitulative et un quiz. Plus de la moitié du temps est consacrée à la pratique (écritures, calculs sur tableur, cas, décisions, rédactions), le reste aux apports et aux évaluations. Les règles sont présentées avec leur texte de référence, relu sur Légifrance et les sites officiels à la date de production ; les taux et seuils utilisés dans les exercices sont fournis par l'énoncé ; la formation ne remplace pas un conseil juridique, fiscal ou comptable individualisé. Accompagnement par un formateur par messagerie (réponse sous 48 h ouvrées), correction individuelle des livrables sur demande.

Méthodes pédagogiques

- Positionnement en début de parcours
- Apports en vidéo : explications et démonstrations
- Études de cas
- Exercices d'application et mises en pratique corrigées
- Production de livrables professionnels
- Atelier de synthèse en fin de module
- Quiz et QCM d'auto-évaluation
- Accompagnement et retours du formateur

Moyens pédagogiques et techniques

- Plateforme de formation en ligne, accès individuel à distance
- Vidéos pédagogiques
- Fiches pratiques à conserver
- Quiz et exercices interactifs en ligne
- Correction des productions sur grille de critères
- Messagerie avec le formateur (réponse sous 48 h ouvrées)

Modalités d'évaluation

Positionnement initial (non éliminatoire) ; correction automatique ou sur grille critériée de chaque exercice ; atelier de synthèse corrigé et quiz à la fin de chaque module ; évaluation finale interne : comptes annuels simplifiés et rapport financier d'une association fictive (saisie des opérations de fin d'exercice, fonds dédiés, contributions volontaires, budget de l'année suivante), corrigés sur grille, et questionnaire de 15 questions. Seuil de réussite interne : 70 % des critères. Une attestation de fin de formation précise les compétences évaluées ; aucune certification n'est délivrée.

Sanction

Une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation sont remis au participant sous réserve de la réalisation du parcours.

Cette formation n'est pas présentée comme préparant à une certification enregistrée : elle ne comprend ni inscription ni présentation à des épreuves de certification, et n'ouvre droit à aucune délivrance de certification ni au financement par le CPF.

Modalités et délais d'accès

La demande d'inscription peut être effectuée par téléphone, par courrier électronique ou au moyen du formulaire en ligne.

Un entretien ou un questionnaire de positionnement permet de vérifier l'adéquation de la formation avec les besoins, le niveau initial et les prérequis du candidat.

L'inscription devient définitive après validation du dossier administratif, acceptation des documents contractuels et, le cas échéant, confirmation du financement.

Les accès à la plateforme sont généralement activés sous 48 à 72 heures ouvrées après validation complète du dossier.

Les formations à distance sont proposées en entrées et sorties permanentes, sous réserve des délais ou dates imposés par le financeur ou le certificateur.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Vidéos sous-titrées et transcrites, fiches pratiques, modèles et corrigés en version texte lisible par les lecteurs d'écran, tableaux et pièces comptables fournis aussi en format tableur accessible (en-têtes déclarés, sans cellule fusionnée), navigation au clavier, calculatrice autorisée, rythme libre et durée allongeable pour les exercices chronométrés. Référent handicap joignable à handicap@will-formation.com pour étudier toute adaptation (durée, supports, outils, modalités d'évaluation).

Tarif de la formation

Prix : **1 110 €**

Financement : prise en charge possible par les organismes financeurs, selon les critères d'éligibilité applicables.

Qualiopi processus certifié

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION. Certificat QUA25070009. WILL FORMATION — Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 30 000 € — NDA 11757059675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) — SIRET 893 713 180 00014 — 01 85 09 25 99 — info@will-formation.com — www.will-formation.com

Programme détaillé

4 modules, 17 leçons — durée totale 14 h.

01 Le cadre comptable et financier d'une association

1. Positionnement — finances associatives
2. Les obligations comptables d'une association
3. Cotisations, dons, subventions : qualifier les ressources
4. Fonds propres, fonds dédiés et contributions volontaires
5. Atelier de synthèse — Le cadre comptable et financier d'une association

02 Tenir la comptabilité courante de l'association

1. Organiser la fonction de trésorier
2. Enregistrer les opérations courantes de l'association
3. Manifestations, espèces et rapprochement bancaire
4. Atelier de synthèse — Tenir la comptabilité courante de l'association

03 Budget et financement des projets

1. Construire le budget prévisionnel annuel
2. Suivre le budget et la trésorerie en cours d'année
3. Budget d'un projet et compte rendu de subvention
4. Atelier de synthèse — Budget et financement des projets

04 Clôturer les comptes et rendre compte

1. Les travaux de fin d'exercice de l'association
2. Présenter les comptes et le rapport financier à l'assemblée générale
3. Repères fiscaux de l'association
4. Atelier de synthèse — Clôturer les comptes et rendre compte